

HISTOIRE TERRITORIALE

DU

DÉPARTEMENT DE RHONE-ET-LOIRE¹

CHAPITRE III.

Modifications du territoire du département de Rhône-et-Loire; sa division en deux départements portant les noms distincts de *Rhône* et *Loire*.

Quoique l'organisation du département de Rhône-et-Loire ait été aussi sagement réglée que possible, il n'en résultait pas toutefois qu'il n'y eût plus rien à faire. L'expérience devait faire sentir la nécessité d'opérer quelques modifications dans un établissement aussi radicalement nouveau. C'est ce qui eut lieu en effet; mais cette fois c'était l'administration supérieure locale elle-même qui devait en prendre l'initiative, en vertu même de sa constitution. Il faut en excepter toutefois Arconsat, à qui l'Assemblée nationale avait laissé, dans son décret du 3 février, la liberté de se réunir au département du Puy-de-Dôme ou à celui de Rhône-et-Loire, et qui, ayant adopté pour le premier, dut être rayé du second par le seul fait de son choix.

Dans le cours de l'année 1791, il s'éleva de grandes difficultés entre les départements de Rhône-et-Loire et de Saône-et-Loire au sujet de leurs limites respectives.

(1) Voir les livraisons de la *Revue du Lyonnais* (octobre et novembre 1864, janvier et février 1865).